

Communiqué de presse



En Sarthe, associations, citoyens et élus se rassemblent contre le développement anarchique des éoliennes

La délégation a demandé au préfet un moratoire sur les projets éoliens en Sarthe

Le Mans, samedi 23 octobre 2021 - Près de 300 personnes dont 15 maires ont répondu à l'appel de 30 associations locales et départementales à se rassembler devant la préfecture contre le développement anarchique des parcs éoliens en Sarthe, pour le respect de la démocratie locale et la protection de l'environnement et du patrimoine.

Le député Jean-Carles Grelier, le sénateur Louis-Jean de Nicolaÿ et le Président du Conseil Départemental Dominique Le Mèner rejoignent la délégation

Une délégation composée d'associations et de maires à laquelle s'étaient joints M. le député Jean-Carles Grelier, M. le sénateur Louis-Jean de Nicolaÿ et M. Dominique Le Mèner, président du Conseil Départemental, a été reçue par le secrétaire général de la préfecture, M. Eric Zabouraeff.

Un très fort ressentiment dans la population

Un premier tour de table a permis de faire le constat d'un rejet de plus en plus fort de projets éoliens impactant fortement l'environnement, le patrimoine paysager et architectural.

La délégation a alerté la préfecture sur la montée d'un très fort ressentiment dans la population contre la manière dont les pouvoirs publics gèrent le développement des énergies renouvelables en négligeant les territoires, leurs élus et leurs habitants.

Pour un moratoire en Sarthe

La délégation a défendu sa proposition d'un moratoire sur les projets éoliens en Sarthe pour mettre en place une concertation qui aboutisse à une définition de zones non-favorables à l'implantation d'éoliennes, avec des critères clairs et intangibles qui interdiraient le lancement d'un projet.

Cette proposition a reçu le soutien argumenté de MM. Grelier, de Nicolaÿ et Le Mèner.

En réponse à cette proposition, M. Zabouraeff a indiqué que la mise en place d'un moratoire n'était pas de la compétence du préfet et a présenté les mesures contenues dans le document du Ministère de la Transition Ecologique « 10 mesures pour un développement maîtrisé et responsable de l'éolien » comme des solutions répondant aux problèmes pointés par la délégation.

Des réponses insatisfaisantes

Les associations ont souligné que des mesures comme la publication d'un « guide de bonnes pratiques à l'usage des porteurs de projets », la création d'un « médiateur de l'éolien » ou la « consultation obligatoire du maire avant le lancement d'un projet » (mais sans revenir sur l'impossibilité pour la commune de s'opposer à un projet) ne sont qu'un habillage pour « faire passer la pilule » et ne changent rien au problème de fond.

Elles considèrent que ces prétendues solutions ne répondent pas à l'urgence de la situation et sont très loin de permettre un développement apaisé de l'éolien.

Le combat continue!

La Fédération Vent de Sarthe et l'association Vent des maires remercient les maires, députés, sénateurs et conseillers départementaux de tout bord politique qui soutiennent notre demande de moratoire.

Les associations renforceront leurs actions dans les semaines qui viennent pour continuer ce combat.